



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize septembre deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BARAN Viviane  
M. LOBRY Frédéric

donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin  
donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice : 29**  
**Quorum : 14**

**Présents : 27**  
**Votants : 29**

➤ **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

**FINANCES**

- 1) Délégation au Maire en matière de gestion de trésorerie
- 2) Signature d'une convention d'occupation du Domaine Public avec la société ME GROUP France SAS (photomaton) - Fixation du prix des photos
- 3) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)  
Actualisation des tarifs pour 2024

**RESSOURCES HUMAINES**

- 4) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposée par le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais - Demande de renouvellement

**URBANISME**

- 5) Avenue du Chemin des Dames / Rue des Roses - Cession d'une partie de parcelle communale
- 6) Ilot rue du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale

## **INTERCOMMUNALITE**

- 7) SIDEN-SIAN – Nouvelles adhésions

## **PATRIMOINE COMMUNAL**

- 8) Demande de renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle pour le Relais d'Assistantes Maternelles – RAM

## **DÉCISIONS DU MAIRE – Décisions prises depuis le 1er juin 2023**

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

## DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Appel

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

Avez-vous des questions ?

Silence

### FINANCES

#### 1. Délégation au Maire en matière de gestion de trésorerie

Comme précisé dans la note de synthèse, les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêts. Toutefois, les articles L 1618-1 et L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par un décret en Conseil d'Etat du 28 juin 2004.

Compte tenu des disponibilités dont bénéficie la Commune, le recours à un produit de placement financier permettrait de générer des produits financiers (intérêts).

Je vous informe que la Commune est concernée par la dérogation relative aux emprunts.

Vous vous souvenez tous que la Commune a contracté un emprunt (vous m'y avez autorisé par la délibération du 26 novembre 2020 au titre des délégations dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et j'ai pris une décision directe le 28 janvier 2021). Il a été contracté auprès de la Banque Postale en date du 13 avril 2021 pour un montant de 2 000 000 €, pour l'opération : création d'un pôle socio-culturel site du Vert Moncheaux.

L'emploi de celui-ci fût différé, à cause notamment de la durée des négociations entre l'Etablissement Public Foncier de Lille et les propriétaires du site, de la redéfinition du périmètre de vente à la demande des acquéreurs, de la mise à disposition de l'immeuble par EPF au profit de la Commune.

Ces raisons sont indépendantes de la volonté de la Commune et nous remplissons ainsi les critères de dérogation.

La commune remplissant les conditions de dérogation peut, du seul chef de l'ordonnateur et sans inscription budgétaire préalable, placer librement ces fonds acquis par voie d'emprunt qui se trouvent temporairement disponibles. Cela permet notamment de compenser, au moins en partie, les intérêts qu'on est obligé de payer au prêteur.

Les durées du placement sur un compte à terme vont de 1 mois à 12 mois. Ce sont des placements à court terme.

Je vous propose de placer 1 500 000 € sur un compte à terme pour une durée de 12 mois, au taux nominal de 3,57 % (taux qui sera actualisé au moment de la souscription).

Les taux sont encadrés par la DGFIP, fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois.

La collectivité connaîtra de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance.

En cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance. En cas de retrait anticipé, le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Pour ce faire, le conseil municipal doit approuver la dérogation à l'obligation de dépôts de fonds auprès de l'Etat et me donner délégation en matière de placement de fonds.

Une décision directe sera prise pour acter l'ouverture du compte à terme et fixer les caractéristiques (montant, durée, taux).

Avez-vous des questions ?

**N. CICORIA** : Où en est le projet du château Prévost ?

**Monsieur le Maire** : EPF a signé avec les propriétaires dernièrement à la suite de nombreuses négociations.

Une convention de mise à disposition du bien vient d'être signée avec EPF à la suite de quoi EPF doit engager les travaux de démolition, cela va durer une année.

En attendant pour faire avancer le projet, nous avons déjà pris contact avec un architecte pour travailler sur les possibilités d'aménagement.

**J. CIESLAK** : C'était ma question donc j'ai ma réponse.

**N. CICORIA** : Et qu'en est-il de l'emprunt de 2 000 000 € ?

**Monsieur le Maire** : Le budget a été réduit puisque le château est sorti de l'emprise du projet. On a des disponibilités (liquidités) puisque EPF n'est pas prêt ; il y a la démolition comme je viens de vous dire, il leur faut encore du temps.

Donc nous n'utiliserons pas tout de suite le prêt. Nous pouvons alors faire un placement. Grâce à ce dernier c'est presque 53 000 € qui rentreront dans le budget.

**D. DEGORGUE** : Que sont devenus les 500 000 € ?

**Monsieur le Maire** : Ils sont toujours là, en compte sur le budget. Ce sont des économies pour gérer un imprévu puisque le cas échéant, il faudrait retirer le placement. C'est aussi pour éviter de toucher au placement.

Certes, on pouvait mettre les 2 000 000 € mais on préfère garder une poire pour la soif.

**J. CIESLAK** : Le projet ne sera pas engagé ?

**Monsieur le Maire** : Le projet sera engagé par EPF mais pas pour nous. Effectivement, ce dossier a traîné à cause des propriétaires pendant la phase de négociation. De notre côté, on avance avec l'architecte, on demande des devis pour savoir ce qui est possible de faire.

**J. CIESLAK** : En juin, EPF savait que le château ne serait pas pris.

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Monsieur le Maire** : Y-a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais passer au vote.

**VOTE : adopté comme suit :**

**POUR : 24 (Groupes Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service ! et Brebières avec vous)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 5 (Groupe Brebières en mouvement)**

**2- Signature d'une convention d'occupation du Domaine Public avec la société ME GROUP France SAS (photomaton) – Fixation du prix des photos**

Je vous informe que nous avons sollicité les services préfectoraux afin d'instruire les Cartes Nationales d'Identités et les Passeports. Ceci permettra d'apporter un nouveau service de proximité à la population.

Dans ce cadre, nous avons choisi d'installer un appareil photomaton dans les locaux de la mairie.

Ceci permettra d'apporter un service complet à la population pour la réalisation de leurs démarches en la matière.

Il sera disponible à tout un chacun en dehors de toute démarche administrative et utile pour les jeunes notamment pour les inscriptions au sport, pour les demandes de titres de transport, pour les inscriptions dans les écoles, et bien d'autres encore.

Cette installation représente une occupation du Domaine Public pour laquelle il est nécessaire de fixer une redevance. Celle-ci est fixée par la société à 20 % du chiffre d'affaires hors taxe.

Le chiffre d'affaires représente la totalité des recettes encaissées annuellement.

Les recettes sont les photos. Il convient alors de fixer le montant des photos.

Je vous propose de fixer les prix des photos de la manière suivante : un prix unique de 7 € aussi bien pour les photos d'identité conformes, les 4 poses « couleur » et « noir et blanc », les mini photos « couleur » et « noir et blanc », le portrait « couleur » et « noir et blanc » que pour les Ephoto (avec QR code).

Avez-vous des questions ?

**N. POTEAU** : Avez-vous eu l'accord pour l'instruction ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

Je vous demande donc l'autorisation pour signer la convention d'occupation du Domaine Public avec la société ME GROUP France SAS pour le photomaton et dans l'objectif de définir la redevance, de fixer le prix d'une planche photo(s) à 7€.

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

**3- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure  
Actualisation des tarifs pour 2024**

Pour rappel, la Commune a, par délibération du conseil municipal du 5 décembre 2012, voté pour continuer à percevoir la TLPE. Les tarifs sont ensuite revalorisés chaque année en fonction des barèmes fixés par l'Etat. Je vous sollicite pour actualiser les tarifs pour l'année 2024 (17,70 € l'enseigne de moins de 12 m<sup>2</sup>, au lieu de 16,70 €).

Y a-t-il des questions ?

Dans ce cas, je propose de passer au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

### 4- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposée par le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais – Demande de renouvellement

Par délibération en date du 10 décembre 2019, la commune a adhéré par convention au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le contrat est arrivé à échéance.

Le CDG 62 a procédé à un nouvel appel d'offres. La compagnie d'assurance retenue est GROUPAMA pour le lot 4 qui nous concerne (lot 4 : collectivités de 51 à 100 agents CNRACL).

Pour le nouveau contrat une augmentation sera à prendre en considération, liée à l'augmentation des arrêts d'une manière globale pour l'ensemble des Communes adhérant au contrat groupe.

Une réflexion a été menée sur les franchises afin de diminuer l'impact budgétaire.

Ce contrat sera conclu pour une durée de 4 ans, à effet du 1er janvier 2024.

Je vous demande l'autorisation pour le signer.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## URBANISME

### 5- Avenue du Chemin des Dames / Rue des Roses Cession d'une partie de parcelle communale

La parcelle AO 208 est propriété de la commune, suite à l'acquisition faite auprès de la société La Maison familiale dans le cadre de la rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts de la Cité Bon Secours aménagée dans les années 50 (avenue du Peuple Belge, rues des Roses, des Lilas et avenue du Chemin des Dames).

Cette parcelle fut aménagée en espace vert sur lequel est implanté un abribus.

Plus tard, une autorisation de passage avait été accordée au propriétaire de la parcelle AO 209, 13 rue des Roses. Un aménagement dudit passage a ensuite été réalisé (sol, muret).

Plus tard, une autorisation de passage avait été accordée au propriétaire de la parcelle AO 209, 13 rue des Roses. Un aménagement dudit passage a ensuite été réalisé (sol, muret).

J'ai reçu la demande des nouveaux propriétaires de la parcelle AO 209, M. Mme FELDMANN pour acquérir cette partie de terrain, d'une contenance d'environ 25,50 m<sup>2</sup>.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a été saisi.

Je vous propose de fixer le prix de vente à 28 € le m<sup>2</sup>.

La vente se fera par acte administratif rédigé par le cabinet foncier 62-59 d'ARRAS.

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Avez-vous des questions ?

**J. CIESLAK** : L'abribus va rester en place ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

S'il n'y en a plus, nous allons passer au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité**

#### **6- Ilot rue du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale**

L'ilot rue du bourg est une dent creuse dans le paysage de notre commune se situant au cœur d'habitations situées entre les rues du Bourg, du Pont et du Peuple Belge.

La société PIERREVAL, promoteur aménageur a visité le site sus visé et a présenté une proposition d'aménagement.

Le projet consiste en la construction d'un collectif R+1 de 30 logements, labélisé « HABITAT SENIOR SERVICES ».

Une offre d'acquisition a été formulée en date du 17 août 2023.

Nous avons saisi le Pôle d'Evaluation Domaniale.

L'offre présentée par PIERREVAL est en adéquation avec l'estimation domaniale, et je vous propose donc de faire la cession au profit de la société PIERREVAL, des parcelles (AO 989, 1018, 991, 993, 960, 962, 970, 730, 731, 992, 988, 994, 986, 1016, 126, 643, 644 et 987) constituant l'ilot rue du Bourg, d'une contenance d'environ 3 903 m<sup>2</sup> pour un prix net vendeur de 160 000 €.

La voirie sera entièrement refaite par PIERREVAL puis rétrocédée à la commune (ce qui permettra de conserver les servitudes en places).

La gestion des logements sera confiée à un bailleur social.

Les frais d'études, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Avez-vous des questions ?

**R. DUCONSEIL** : Pourquoi la société Pierreval ?

**Monsieur le Maire** : Vous connaissez tous cette société, c'est elle qui construit les immeubles sur le lotissement « Le Village ». Elle est sérieuse, bien connue dans la région et avec un bon capital.

**R. DUCONSEIL** : Avez-vous des plans ?

**Monsieur le Maire** : Nous avons une esquisse, les plans ne sont pas, à ce stade, tracés. Je vais vous faire passer une copie de cette esquisse. Néanmoins, je vous demande de ne pas prendre de photo de ce projet puisque la société Pierreval ne veut pas que ce soit diffusé sur les réseaux sociaux.

**R. DUCONSEIL** : Les logements seront-ils à destination des personnes âgées uniquement ?

**Monsieur le Maire** : Oui comme je vous l'ai dit, ces logements sont labélisés seniors. L'intérieur sera adapté pour des personnes âgées et/ou handicapées avec un ascenseur.

**R. DUCONSEIL** : Y aura-t-il un service, une salle de convivialité ?

**Monsieur le Maire** : Pour le service, ce sera à voir avec le bailleur, mais il ne s'agit pas d'une construction médicalisée. Pour ce qui est de la salle de convivialité, il n'y en aura pas puisque l'emprise foncière ne le permet pas (trop petit) et par ailleurs, un service supplémentaire augmenterait le coût pour les locataires.

**R. DUCONSEIL** : Par rapport à l'évaluation domaniale, comment se situe l'offre ?

**Monsieur le Maire** : Je vous rappelle que l'estimation domaniale est consultable en mairie comme l'ensemble du dossier. Pour chaque offre, nous avons une marge de manœuvre de 10 %. Pour le cas présent, nous sommes même au-dessus de la marge haute de l'estimation. Nous ne sommes donc pas perdants.

*Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des domaines.*  
La valeur retenue par les domaines est de 122 000 €.

**R. DUCONSEIL** : Il y a des inquiétudes quant à la gestion des parkings en sortie.

**Monsieur le Maire** : Je vous rassure, une voirie sera aménagée par le promoteur. Celle-ci desservira bien évidemment les propriétés du site et notamment les garages qui sortent aujourd'hui sur ce site. Ce dernier sera également sécurisé.

**J. CIESLAK** : C'est un beau projet. Il aurait été bien que la société présente son projet en conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Ce ne sont que des esquisses pour le moment mais cela pourra se faire bien entendu.

Oui, c'est un beau projet, surtout il est bien situé, à proximité du centre-ville, des services, notamment de la poste.

**J. CIESLAK** : On ne met pas en doute le besoin des habitants.  
On vote pour le permis de construire ?

**Monsieur le Maire** : Bien sûr que non, c'est nous qui instruisons.

**J. CIESLAK** : Comment va se passer la circulation dans la rue du Bourg qui est déjà une rue étroite ?

**Monsieur le Maire** : C'est une rue en sens unique de 4m de large, c'est suffisant. La circulation vers l'avenue du Peuple Belge restera en place.

**J. CIESLAK** : Dans le même sens ou on inverse ?

**Monsieur le Maire** : On garde le même sens de circulation.

**J. CIESLAK** : Cela ne serait pas plus simple dans l'autre sens ?

**P. HERBAUT** : On a déjà inversé le sens de circulation pour fluidifier, on ne va pas revenir sur ce qui a été fait pour soulager la rue du Bourg.

**D. DEGORGUE** : Est-ce que la mairie a la main mise sur les permis de construire ?

**Monsieur le Maire** : Evidemment, c'est nous qui les instruisons depuis de nombreuses années.

**N. POTEAU** : Quel est le nombre de voitures estimé par le constructeur, 30 véhicules ?

**Monsieur le Maire** : Non, ce sera certainement moins que ça puisqu'il s'agit de personnes âgées, qui sont donc moins véhiculés.

**N. POTEAU** : Par sénior, quelle tranche d'âge entendez-vous ? Quand sera-t-il du stationnement pour les visiteurs ? Puisque le secteur est déjà bien encombré de véhicule, le parking de la poste est déjà saturé, avec la poste, le billon, etc.

**Monsieur le Maire** : Les séniors c'est à partir de 60 ans.

Sur l'emprise du projet, il y aura du stationnement et les visiteurs pourront s'y garer en accord avec les locataires voire aux alentours si nécessaire.

S'il n'y en a plus de question, nous allons passer au vote.

**VOTE : adopté comme suit :**

**POUR : 21 (Groupe Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service !)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 8 (Groupes Brebières en mouvement et Brebières avec vous)**

## INTERCOMMUNALITE

### 7- SIDEN-SIAN – Nouvelles adhésions

Lors de ses réunions en date des 22 septembre 2022 et 10 mars 2023, le comité du SIDEN-SIAN a adopté par délibération le point suivant :

- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'AVELIN et IWUY pour le département du Nord et ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE et TORTEQUESNE pour le département du Pas-de-Calais avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

La commune étant membre du SIDEN-SIAN, le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## PATRIMOINE COMMUNAL

### 8- Demande de renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle pour le Relais d'Assistants Maternelles - RAM

Je vous rappelle qu'une convention de mise à disposition d'une salle d'activités à l'Espace jeunesse pour le RAM a été signée avec la communauté de communes pour l'organisation d'animations, de divers ateliers et de réunions avec les assistantes maternelles.

Celle-ci est arrivée à échéance. Il est ici précisé qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit.

Je vous demande l'autorisation de renouveler cette convention dans les mêmes conditions.

Avez-vous des questions ?

Nous allons procéder au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## DECISIONS DU MAIRE

### Compte rendu n° 3 des décisions du Maire (joint en annexe au PV)

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation. Avez-vous des questions ?

Silence

## QUESTIONS DIVERSES

Je vais aborder en premier les questions du groupe « Brebières avec vous » :

Question n° 1 : Dans le dernier bulletin municipal, il est annoncé que les dépenses pour les fêtes et la culture représentent moins de 1.5 % du budget annuel de la ville ; alors comme nous n'avons pas de réunion de commission finances, nous aimerions connaître le montant des factures concernant :

- la manifestation de l'élection de Miss Brebières 2023
- les deux feux d'artifice (de juillet et de septembre)
- le concert du tribute Queen du mois de juillet
- le spectacle Kubiak de septembre

et également les montants dépensés pour les différents échanges avec nos amis écossais dans le cadre du jumelage avec la ville de Blairgowrie and Rattray

**Monsieur le Maire :**

- La manifestation de l'élection de Miss Brebières 2023 : 0 € puisque c'est le Comité des Fêtes qui a pris cette manifestation en charge.
- Les deux feux d'artifice : 6 900 € chacun (comme tout feux d'artifice)
- Le concert du tribute Queen du mois de juillet : 9 667 €
- Le spectacle Kubiak de septembre : 7357,40 €
- Les montants dépensés pour les différents échanges avec nos amis écossais dans le cadre du jumelage : 0 € puisque c'est géré par le Réveil Musical et l'association du jumelage. Je vous rappelle que nous avons voté en conseil municipal une subvention pour cette nouvelle association.

Question n° 2 : La place du Vercors : nous sommes loin d'une place végétalisée, même si les travaux ne sont pas encore terminés, les 3/4 de la place sont recouverts de macadam. Que reste-t-il pour les enfants ?

**P. HERBAUT** : Les plantations se feront au mois de novembre.

Pour les enfants, il y a bien une aire de jeux, elle est actuellement fermée puisque toutes les autorisations ne sont pas encore délivrées.

Pour ce qui est de la végétalisation, il y aura 52 arbres, 200 arbustes, 45 mètres linéaires de haies, 1275 plantes vivaces, 200 plantes aromatiques et 550 m<sup>2</sup> de gazon.

Donc comme vous pouvez le constater, je pense qu'elle sera relativement bien végétalisée. Je vous rappelle que c'est le projet qui a déjà été présenté en conseil municipal, en commission travaux et que celui-ci n'a jamais changé.

Nous avons aussi ajouté de la résine colorée pour casser le noir du macadam et nous ferons en plus sur ce dernier des jeux en peinture (marelle, etc.). Cela a également été présenté dans le magazine, distribué toutes boîtes.

Ce qui est en train de se faire est ce qui a toujours été prévu depuis le début du projet.

S'il reste une partie macadamisée, c'est pour répondre à la demande des riverains pour conserver la fête du 1<sup>er</sup> mai. Cet espace macadamisé permettra également de pouvoir organiser des animations.

Les places de stationnement prévues initialement ont été dessinées aujourd'hui.

**J. CIESLAK** : On réserve l'emplacement pour la ducasse alors que ce n'est qu'une seule par an ?

**Monsieur le Maire et P. HERBAUT** : Cet espace comme vous dites n'est pas uniquement réservé à la ducasse, il pourra y avoir des animations, il y aura les jeux dessinés au sol et les enfants pourront y faire de la trottinette et du vélo. L'aire de jeux sera à destination des 2-6 ans. La place sera en plus sécurisée grâce à la vidéoprotection.

**E. LIENARD** : Il y aura des arbres hauts ?

**P. HERBAUT** : Il y aura 52 arbres de haut jet.

**Monsieur le Maire** : Cet espace est vraiment dédié et aménagé pour les familles.

**E. LIENARD** : Y aura-t-il une boîte à livres ?

**Monsieur le Maire** : C'est prévu.

**P. HERBAUT** : Il y aura également un sentier dédié aux senteurs avec différentes plantes aromatiques, fruitiers, etc. c'est qui était prévu.

Question n° 3 : Dans votre dernière info des groupes politiques, vous dites que vous attendez toujours, pour reprendre vos termes, "les propositions sérieuses et concrètes des oppositions", alors je vous rappelle que depuis trois ans, notre groupe **Brebières Avec Vous** :

\* réclame la formation d'un nouveau conseil municipal junior pour continuer ce qui avait été créé par le conseil municipal précédent. Bien entendu, un CMJ demande beaucoup d'investissements personnels des responsables encadrants pour faire vivre ce groupe de jeunes qui ne demande qu'à mieux connaître le fonctionnement des institutions de la république et participer à la vie de la commune.

\* depuis le début de ce mandat, nous avons parlé de notre souhait de développer les aménagements pour les deux roues ! Avec deux courses cyclistes organisées dans la commune et toute la propagande faite sur ce sport, il serait logique de prendre en compte notre demande !

Enfin je vous rappelle que les projets de jumelage de la commune, du nouvel aménagement de la place du Vercors, du nouveau pôle culturel faisaient partie de notre programme de campagne et que donc nous étions tout à fait favorables à ces projets mais avec une réflexion commune que nous n'avons jamais eue.

**Monsieur le Maire** : Pour votre 3<sup>ème</sup> point, il n'y a pas de question posée, je vais néanmoins vous apporter des précisions.  
Pour ce qui est du conseil de jeunes, Marina est en train de le relancer de façon différente.

**E. LIENARD** : Et pour les 2 roues ?

**P. HERBAUT** : Concernant la question des vélos, le principal danger vient de la nationale qui est contournée par les rues Nungesser et des Moulins Schotsmans et dans ce cadre, nous avons déjà fait le nécessaire.  
Toute la ville étant limitée à 30 km/h, le vélo est prioritaire ; il n'est donc pas nécessaire de réaliser des aménagements, il en reste de la responsabilité de chaque conducteur.

Le seul point noir est la route départementale 950.

**Monsieur le Maire** : Effectivement, c'est une route nationale qui relève de la compétence du département, cela fait des années que l'on entend parler d'une piste cyclable qui irait de Brebières à Vitry, chose que l'on veut tous, mais malheureusement, le département n'a pas l'air de vouloir avancer sur le projet, certainement à cause du budget que cela lui coûterait.

Question n° 4 : Nous découvrons que de nouvelles barrières ont été installées le long de la route nationale, pour quelles raisons ?

**P. HERBAUT** : C'est pour protéger les trottoirs qui se détériorent vite avec le stationnement des poids lourds.

**S. MORENT** : Il faut penser à leur laisser du stationnement.

**Monsieur le Maire** : C'est un problème effectivement dont on a conscience, cela a déjà été remonté à OSARTIS. Le maire de Corbehem a également manifesté son besoin de parkings PL. On espère qu'une solution sera rapidement trouvée.

**E. LIENARD** : Cela reste des travailleurs qui consomment chez nos commerçants.

**Monsieur le Maire** : Oui mais pas au profit de dégradations de nos trottoirs.  
*Monsieur le Maire énonce les différents lieux où cela pose des problèmes : le long de la nationale où les poids lourds cachent la vue aux propriétaires riverains, le long de l'accès au cimetière où cela engendre des problèmes de visibilité pour les automobilistes, etc.*

Question n° 5 : De nombreuses familles ont déploré l'absence de sortie des enfants en fin de centres aérés des mois de juillet et août. Est-ce une question de budget ?

**Monsieur le Maire** : Je vais vous dire ce que les enfants ont fait :

**Au programme : Inscrits 390 enfants**

**Juillet 2023 : 200 enfants présents**

3-7 ans

- Cité Nature
- La ferme des grandes plaines à Boiry-Becquerelle
- Piscine Aquatis de Vitry en Artois (plusieurs fois)
- Spectacle avec intervenant « L'arbre à musique »

8-15 ans

- Vermelles Plage
- Salle d'escalade (Hapik Henin Beaumont)
- Camping Ardres (4 nuits) + activités nautiques
- Camping de Biache (2 nuits) + activité canoë
- Parc d'attraction : Le Fleury
- Pop-corn Labyrinthe – Thélus
- Piscine Aquatis
- Intervenant Kung Fu
- Intervenant Break danse

**Août 2023 : 120 enfants présents**

- Parc d'attraction : Loisiparc (les 120 enfants y sont allés)
- Karting
- Planétarium Douai
- Zoo de Maubeuge (80 enfants y sont allés)
- Bowling de Vauban Douai (40 enfants y sont allés)
- Piscine Aquatis

Intervenant : spectacle « L'arbre à musique achacha »

Ce qui a manqué en août cette année est le spectacle qui n'a pas pu être organisé pour cause de travaux dans la salle Le Châtelet.

Question n° 6 : Lors de la traditionnelle visite des écoles, il est question de végétaliser et développer l'aménagement du mobilier pour nos enfants : nous souhaiterions être intéressés aux différentes propositions et ainsi faire **nous aussi** des "propositions concrètes et sérieuses" au sein de réunions de commissions que nous attendons toujours.

**P. HERBAUT** : Comme je l'ai annoncé lors de la visite des écoles, nous avons missionné le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Ce dernier est passé et nous attendons leur proposition ; ensuite nous réunirons les partenaires, les commissions travaux et jeunesse, les directeurs, les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin d'élaborer un projet définitif (ceci entre dans le cadre du programme édité par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse : « **notre école, faisons-la ensemble** »)

Je vais passer aux questions du groupe « Brebières en mouvement » :

Question n° 1 : Lors de la visite des écoles fin août, du mobilier neuf devait arriver dans la nouvelle classe ; à ce jour, celui-ci n'est toujours pas livré. Pouvez-vous nous communiquer la date d'installation de ce nouveau mobilier ?

**P. HERBAUT** : Effectivement le mobilier n'est pas arrivé, on attend toujours les souhaits des enseignants : en fonction de leurs modalités de fonctionnement, ils ne veulent pas tous le même mobilier, par conséquent il

était judicieux d'attendre l'arrivée de l'enseignante afin de connaître ses besoins exacts. Nous l'avons donc rencontré et elle a précisé exactement ce qu'elle voulait. Ainsi 30 tables, chaises et casiers ont été commandés pour un montant de 4 340.13 €.

Question n° 2 : Lors de cette même visite, le manque de places en classe a été évoqué s'il y a une augmentation des effectifs pour la rentrée 2024 ; au vu des nouveaux logements construits ou en cours de construction, qu'envisagez-vous ?

**Monsieur le Maire** : Les effectifs sont connus : 174 pour l'école maternelle et 315 pour l'école élémentaire (ce qui représente 23 à 26 enfants par classe).

Brebières compte environ 5 200 habitants ce qui représente 9 à 12 % d'enfants scolarisés.

Au prorata des enfants qui arriveront doucement en fonction des constructions (60 à 70 enfants estimés), il reste une marge de manœuvre sur les classes existantes.

L'opération du château Prévost a été lancée dans l'objectif de créer des nouvelles classes en lieu et place de la médiathèque.

**R. DUCONSEIL** : D'accord, mais ce ne sera pas fait pour 2024 ?

**Monsieur le Maire** : Non bien sûr, mais en 2024, tous les nouveaux logements ne seront pas livrés.

Les enfants arriveront au fur et à mesure des livraisons des logements qui vont s'étaler jusqu'en 2025.

Maintenant, si c'est tendu, nous verrons avec l'inspecteur de l'académie avec qui nous entretenons de bonnes relations et qui est à l'écoute de nos besoins et de ceux des parents.

J'en profite pour remercier les parents d'élèves avec qui nous avons bien échangé dans le cadre des ouvertures de classe.

Enfin, si nous avons besoin d'une classe supplémentaire, avant le déménagement de la médiathèque, on s'adaptera et si nécessaire on prendra une classe mobile, comme nous avons déjà fait.

Question n° 3 : Selon votre plan pluriannuel de travaux, pouvez-vous nous dire quand aura lieu la réfection de voirie rue des mottes ?

**P. HERBAUT** : Rue des Mottes ? En quoi est-elle dégradée ? Pouvez-vous me préciser à quel endroit dans la rue ?

**N. POTEAU** : Je ne sais pas, une dame m'a dit qu'il y a des trous.

**P. HERBAUT** : Avez-vous constaté cela sur place ?

**N. POTEAU** : Non.

**P. HERBAUT** : Je vous invite à vérifier avant de nous faire remonter une information. Moi, je me suis rendu sur place, la rue n'est aucunement dégradée. Il y a juste un petit nid de poule.

**Monsieur le Maire** : Ce sera traité à froid très prochainement.

Question n° 4 : Rue d'Artois, un pylône d'éclairage public a été accroché par un camion poubelle. Depuis plus de 6 mois, il n'a pas été remplacé malgré les différentes sollicitations des riverains. Il semble que ce support soit en commande. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette réparation tarde à être faite ?

**P. HERBAUT** : Pour le candélabre accidenté, considérant que l'auteur des faits s'est fait connaître, il y a eu un constat pour l'assurance.

Comme vous le savez tous, qui dit constat dit procédure administrative pendant laquelle on ne peut pas commander avant le retour de l'assureur, c'est donc plus long.

Dès le retour de notre assureur, nous avons passé la commande. Ensuite, il y a eu le délai de fabrication et de livraison du matériel.

Et justement, le remplacement est programmé ce vendredi.

**Monsieur le Maire** : Quand on connaît le prix d'un candélabre, on ne peut pas se passer de faire marcher l'assurance.

Question n° 5 : Pouvez-vous nous faire un point de situation du nombre d'heures hors heures ouvrées réalisées par tout le personnel communal depuis janvier 2023 ainsi qu'un comparatif pluriannuel (hors période Covid) ?

**Monsieur le Maire** : Chaque année vous avez communication du RSU (Rapport Social Unique) dans lequel figure ces informations, je vous invite à le consulter.

Pour information, le montant des heures supplémentaires représente en moyenne chaque année entre 1.2 et 1.5 % des dépenses de personnel. Ce pourcentage est très raisonnable.

**N. CICORIA** : Et quelles est le nombre d'heures récupérées ?

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas la question posée.

Question n° 6 : Avez-vous l'intention de replanter des arbres ou arbrisseaux sur la place du Vercors ?

**Monsieur le Maire** : Nous avons déjà répondu à cette question.

Question n° 7 : Quels sont les travaux de réaménagement d'espaces verts prévus prochainement ?

**P. HERBAUT** : Par rapport aux sommes votées au budget, nous allons travailler sur les espaces verts vieillissants constitués d'arbustes couvre-sols. Nous avons identifié 4 espaces verts sur lesquels la végétation basse sera retirée pour mettre du gazon. Cela permettra d'épurer ces derniers.

**Monsieur le Maire** : On va faire comme on a fait au jardin public, suppression d'arbustes au profit de pelouses plus facile d'entretien, plus aéré, plus propre.

**P. HERBAUT** : Ces aménagements concernent les espaces verts au niveau des rues de la Crinoline, de la Scierie, de Lorette et du square St Exupéry.

Question n° 8 : Les caméras implantés sur la commune présentent-elles des dysfonctionnements ? Y a-t-il un contrat de maintenance ? Si oui, que prévoit ce contrat ?

**G. DEPRES** : Il n'y a pas de dysfonctionnement, la société SOFRATEL s'est appropriée le parc. Elle est en charge de la maintenance des caméras pour une durée de 5 ans avec la reprise du parc existant. Des serveurs supplémentaires ont été installés.

Le contrat de maintenance est annuel. Comme vous le savez tous, il est consultable en mairie et je vous invite à venir le consulter.

**D. DEGORGUE** : Si, il y a un dysfonctionnement, ce sont les gendarmes qui ont dit que les caméras ne fonctionnaient pas à la suite du cambriolage rue des Flandres.

**B. HANNEDOUCHE** : ça s'appelle le secret de l'enquête, Monsieur.

**D. DEGORGUE** : Je vous dis que les gendarmes nous ont signalés que les caméras étaient en dysfonctionnement.

**Monsieur le Maire** : On ne peut pas donner de renseignement sur l'enquête. On sait ce qui s'est passé mais nous avons un droit de réserve.

Je vous rappelle que depuis 2013, où nous avons 6 caméras pour un coût de 26 000 €, nous sommes passés aujourd'hui à un parc de 115 caméras qui ont donné de très bons résultats dans la résolution d'affaires pour un coût moins élevé, vu le nombre de celles-ci.

Question n° 9 : Pouvez-vous nous faire un point de situation sur les derniers désagréments (fête nocturne et dégradations de véhicules) qui ont eu lieu dans notre commune ? (nuit du 09 au 10 septembre, nuit du 10 au 11 et du 12 au 13).

**G. DEPREZ** : Une fête a été annoncée sur les réseaux sociaux, d'où le regroupement de jeunes. Certains véhicules ont subi quelques dégradations (rétroviseur, carrosserie). L'enquête est en cours. Nous ne pouvons pas divulguer d'information. Il s'agit d'enquêtes de gendarmerie, en aucun cas, nous ne pouvons vous transmettre d'information à ce sujet.

Question n° 10 : Combien de contrôles de vitesses ont été effectués sur l'année 2023 ? Quel a été le résultat de ces contrôles radars effectués (nombre d'infractions constatées) ?

**G. DEPREZ** : Nous l'avons déjà évoqué lors du précédent conseil municipal avec le radar mutualisé. De plus, nous ne pouvons pas communiquer ce type d'informations puisqu'elles sont liées à la gendarmerie.

Question n° 11 : Qu'envisagez-vous pour lutter contre les stationnements anarchiques dans la commune ? le nombre de véhicules stationnés sur les trottoirs, qui empêchent le passage des personnes à mobilité réduites et poussettes, ne s'améliore pas.

**G. DEPREZ** : La police municipale fait des patrouilles dynamiques. A charge aux habitants de lui signaler les stationnements gênants afin qu'elle puisse verbaliser ou faire une mise en fourrière si besoin.

Question n° 12 : Connaissez-vous la proportion de Brebiérois qui participent aux concerts organisés ?

**Monsieur le Maire** : Bien sûr que non, on ne peut pas demander aux gens où ils vont, d'où ils viennent, c'est faire un délit de faciès !

Mais ce que je peux vous dire, c'est que je connais presque tous les gens qui rentrent ; Madame DUEZ, gérante du café « La Taverne » le sait également puisqu'elle a accueilli une bonne partie de ces personnes.

Maintenant si vous veniez aux manifestations communales, vous pourriez constater par vous-même de la population qui vient assister à ces dernières. Le concert de Queen en juillet a rassemblé 6 000 personnes et pour les autres événements, il y a eu un même succès.

**D. DEGORGUE** : Quel est le coût pour la sono et la scène ?

**Monsieur le Maire** : 7 000 à 9 000 €. Encore une fois, tout est consultable en mairie.

Venez en mairie, venez aux concerts et vous ne me poserez plus de question !

Question n° 13 : Quel est le coût de la remise en état du terrain de football après les différents concerts ?

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas de remise en état du terrain puisqu'il n'est pas abimé. Il est bien plus abimé en hiver lorsque les footballeurs jouent sur un terrain boueux.

Question n° 14 : Comment sont organisés les centres de loisirs ? Qu'est ce qui justifie la différence de traitement entre les centres de juillet et août (ex : spectacle de fin de centre) ?

**Monsieur le Maire** : Nous avons déjà répondu à cette question.

Question n° 15 : Quel avenir est envisagé pour la salle de musculation communale ?

**Monsieur le Maire** : En 2019, il y avait 48 adhérents et pour cette année, on en compte 14.

L'effectif est très faible, le but est de maintenir la salle ouverte avec du matériel en bon état et renouveler celui à changer, si besoin.

Il est vrai qu'avec Basic-fit, plus moderne, il risque d'y avoir moins d'adhérents.

Question n° 16 : Comment sont gérés les frais liés au jumelage ?

**Monsieur le Maire** : J'ai déjà répondu à cette question lors d'un précédent conseil municipal.

La séance est levée à 21h42.

Fait à BREBIERES, le 12 décembre 2023.

**Lionel DAVID,**  
Maire.

**Marina MARTEAU,**  
Secrétaire de séance



Publié le 13/12/2023  
Affiché le 13/12/2023